

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 février 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 30

Nombre de membres présents : 29

Date de la convocation : 1/02/2016

Objet de la délibération Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée pour le bâtiment Cinétoile.

L'an deux mille seize et le quatre février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Communautaire à Saint Bonnet le Château, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon, Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Mme Marie George Bouhe donne procuration à M. Roger Violante

Hervé Béal donne procuration à Mme Josette Folleat

Excusés :

Jean Marc Sardat, Jacques Blanchard, Roger Violante,

Absents :

Bernadette El Asri, Jean-Claude Civard

Secrétaire de séance : Serge Vray

	Pour	Contre	Abstentions
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	30	0	0
042-244200846-20160204-2016010-DE			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2016

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la loi du 11 février 2005 prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP) pour le 1^{er} janvier 2015. L'ordonnance du 26 septembre 2014 offre aux gestionnaires d'ERP non conformes à cette date la possibilité de déposer des Agendas d'Accessibilité Programmée (ADAP) avant le 27 septembre 2015. Ces documents permettent de planifier sur trois ans les travaux à réaliser pour rendre les ERP accessibles.

Le service technique de la Communauté de Communes du Pays de St Bonnet le Château a fait appel au prestataire SOCOTEC pour identifier les travaux nécessaires à la mise en conformité du cinéma CINETOILE.

Les travaux identifiés sont les suivants :

Actions de mise en accessibilité programmées	Date de début	Date de fin	Coût prévisionnel Euros HT
2 - Prolonger les mains courantes	01/01/2016	31/12/2016	150
4 - Abaisser le miroir entre une hauteur de 0,90 et 1,30m	01/01/2016	31/12/2016	50
5 - Repositionner la barre de transfert et mettre en place une barre d'appui	01/01/2016	31/12/2016	200
9 - Rajouter un point lumineux au milieu du premier escalier à mi- étage	01/01/2016	31/12/2016	150
1 - Remplacer la grille	01/01/2017	31/12/2017	400
6 - Enlever le stockage et mettre à la place un lave-mains. Enlever l'abatant	01/01/2017	31/12/2017	600
7 - Changer le lavabo	01/01/2017	31/12/2017	600
3 - Rendre conforme les escaliers en respectant la réglementation	01/01/2018	31/12/2018	3000
8 - Créer des sanitaires PMR au premier niveau	01/01/2018	31/12/2018	5400

Le montant total des travaux à réaliser a été estimé à 10 550€ TTC. L'agenda prévoit sa répartition sur trois années comme suit :

Année	Coût de la mise en accessibilité Euros HT
Année 1	550
Année 2	1600
Année 3	8400
Total	10550

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

- Valide l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour le bâtiment CINETOILE, ainsi que la programmation des travaux sur trois ans comme indiqué ;
- Autorise les travaux mentionné pour la mise en conformité des ERP ;
- Autorise Monsieur le Président à déposer le dossier auprès des services compétents.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St-Bonnet-le-Château,
Le 04 février 2015

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160204-2016010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2016

